

Lycée : Restrictions sur les spécialités

Comme nous l'indiquions le 4 septembre, dans l'annonce de JM Blanquer qu'il y aurait " autour de sept spécialités" dans chaque lycée " ou à proximité", il fallait surtout entendre "à proximité". Selon L'Etudiant, qui rend compte d'une circulaire envoyée aux recteurs les 7 spécialités promises n'existeront à coup sur qu'en réseau "dans un périmètre raisonnable". Avec la réforme du lycée, non seulement la concurrence entre lycées va se renforcer, mais les dotations horaires pourraient bien être revues sérieusement à la baisse.



Selon L'Etudiant, une note de service de la Dgesco indique que les 7 spécialités sur 12 promises le 3 septembre pour chaque lycée par JM Blanquer dans un entretien au Parisien ne seront effectives qu'au sein d'un bassin scolaire. La circulaire de la Dgesco précise que ces 7 spécialités "doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable" et non dans chaque lycée. La note reprend donc l'idée de mettre les lycées en réseaux. Les 7 spécialités seraient histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SES selon

L'Etudiant. Un élève d'un lycée pourra suivre une spécialité dans un autre voire même au CNED si nécessaire.

Les 5 autres spécialités auront une diffusion encore plus réduite. Arts, littérature et LCA, numérique et sciences informatiques, et sciences de l'ingénieur "feront l'objet d'une carte académique, voire nationale" selon la note. Biologie-écologie ne sera proposé que dans les lycées agricoles.

La réforme du lycée va être l'occasion d'une redistribution complète des cartes de formation selon une logique gestionnaire.

Interrogé par le Café pédagogique, le ministre avait dit que "la réforme n'est pas faite pour des raisons économiques". Il avait annoncé une réforme sans réduction de moyens.

Mais la situation devrait être bien différente. D'abord parce que les nouvelles grilles horaires proposent moins d'heures de cours. Ensuite parce que la disparition des séries a un effet d'aubaine. Les élèves sont mélangés pour les enseignements du tronc commun, là où aujourd'hui il faut prévoir des classes différentes selon les séries. Cela optimise le remplissage des classes...

Surtout les textes n'imposent pas une offre scolaire minimum dans chaque lycée, comme nous le remarquons le 17 juillet. Ils disent juste que "les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire, après avis des instances consultatives concernées". L'offre scolaire va fortement varier selon les lycées et chaque recteur va pouvoir proposer une offre adaptée à sa situation réelle d'effectifs enseignants au lieu de faire le contraire.

Selon une logique bureaucratique bien établie, l'offre maximum ira là où les services rectoraux sont certains de la "rentabiliser". Autrement dit on peut prévoir qu'elle sera plus riche dans les lycées de centre ville. Le ministère fait ainsi le choix de la concurrence entre établissements. Surtout la réforme va donner l'occasion de revoir les offres des lycées.

François Jarraud

[Sur L'Etudiant](#)

[Sur la réforme du lycée](#)

[Blanquer hiérarchisation et mise en concurrence](#)